



Demande de titre de séjour vie privée et familiale

Par **Sansir**, le **03/01/2016** à **19:42**

Bonjour,

Je suis en France depuis 12 ans. Avant j'avais un titre de séjour étudiant renouvelable chaque année. Depuis près de trois ans je vie avec une française avec laquelle nous nous sommes pacsés il y a un an. Par conséquent j'ai déposé la demande de titre de séjour vie privée et familiale auprès de la Préfecture des Alpes Maritimes en justifiant d'une année de vie commune avec ma compagne. Malheureusement cela fait un an que j'ai fait cette demande et à part deux récépissés de demande (qui ne m'autorisent pas de travailler) je n'ai rien reçu. Alors mes questions sont: est ce qu'un tel délai est légal et puis je attaquer la préfecture au tribunal administratif? Qu'est ce que je risque en travaillant au black en attendant la titre de séjours étant donné que je ne peux pas faire autrement?

Merci beaucoup de partager votre expertise